Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261016-D2026-328-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2026
Publication : 16/10/2026

CONTRAT DE CESSION DE SPECTACLE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Raison sociale : **Association Complément d'Objet Insolite**
N° SIRET : 53848007000035
Licence entrepreneur du spectacle : n° 2-1054690
Adresse : c/o Nicole Giraud, 4 rue des rives d'or, 56350 Rieux
Représenté par : Nicole Giraud
En qualité de : co-présidente

Ci-après dénommé « Le producteur », d'une part,

ET

Raison sociale : **Médiathèque de l'Odyssée**
Adresse : 1 place Mésirard, 28100 DREUX
N° SIRET : 20004027700010
Représentant : Monsieur Christophe Le Dorven, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux
Nom et qualité du signataire : Madame Floriane Paul, Directrice de la Médiathèque

Ci-après dénommé « L'organisateur », d'autre part,

IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

A – Le producteur dispose du droit de représentation en France du spectacle qui fait l'objet des présentes, pour lequel il s'est assuré du concours des artistes nécessaires à sa représentation.

B- L'organisateur s'est assuré de la disposition de la ou des salles/lieux de représentation suivants : médiathèque de l'Odyssée, espace jeunesse (RdC)

CELA EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet
Le producteur s'engage à donner 2 représentations définies ci-après du spectacle ci-dessous défini dans le lieu précité :

Titre : « Boîte de scène »
Date(s) et heure(s) : 28 novembre 2026 dès 14h et 16h30 jusqu'à 18h30

Article 2 – Obligations du producteur
Le producteur fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations.
En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle.
Le spectacle comprendra les décors, costumes, meubles et accessoires et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261016-D2026-328-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2026
Publication : 16/10/2026

Article 3 – Obligations de l'organisateur
L'organisateur fournira le lieu de représentation en ordre de marche, y compris le personnel nécessaire aux montages, démontages et au service des représentations.
En matière de publicité et d'information, l'organisateur s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le producteur.

Article 4 – Prix des places et jauge
Le prix des places est librement établi par l'organisateur. La jauge est fixée par la fiche technique jointe.

Article 5 -Prix
L'organisateur s'engage à verser au producteur, en contrepartie de ce qui précède, sur présentation d'une facture, la somme de 1378 € T.T.C, incluant les frais de déplacement, la nuitée précédente et le dîner.
Le règlement des sommes dues sera effectué au plus tard dans les 15 jours suivant la date de la dernière représentation par chèque établit à l'ordre de l'association COI ou par virement bancaire après dépôt de la facture sur Chorus pro.

Article 6 – Montage – Démontage – Répétitions
Le lieu sera mis à disposition du producteur à partir du 28 novembre à 10h, pour permettre d'effectuer le montage, les réglages et d'éventuels raccords.

Article 7 – Assurances
Le producteur est tenu d'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.
L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacles dans son lieu.

Article 8 – Enregistrement – Diffusion
En dehors des émissions d'information radiophoniques ou télévisées d'une durée de 3 minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partiel, des représentations objet du présent contrat, nécessitera un accord préalable.

Annexe : Fiche technique du spectacle

Fait en deux exemplaires le 13/10/26 à Dreux

Le Producteur

Pour le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, et par délégation, la Directrice de la Médiathèque,

Floriane PAUL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261016-D2026-328-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2026
Publication : 16/10/2026

Annexe au contrat de cession

Fiche technique du spectacle « Boîte de scène »

Espace d'implantation
La boîte de scène est prévue pour être installée dans des festivals, salons du livre ou autres événements, en intérieur ou en rue, mais nécessite malgré tout un espace calme.
En extérieur, il est nécessaire de l'installer sur un sol plat.
Dimensions minimums pour la Boîte elle-même : longueur 2m50 / largeur 2m / hauteur 2m50 (si besoin peut être réduite en hauteur à 2m)
Espace nécessaire total au sol incluant la « table d'attente » : 3m de largeur sur 4 m de profondeur OU 4m50 de largeur sur 2m50 de profondeur ENVIRON.
Implantation adaptable selon que la table d'attente est placée devant la boîte ou à côté.

Durée du spectacle
Le temps de jeu est indiqué dans le contrat : 2h30 ou 4h environ par jour. Il s'agit du temps de jeu effectif. Il est nécessaire de prévoir une amplitude horaire plus importante pour inclure une ou des pauses car le temps maximum continu de jeu est d'environ 1h30 à 2h. Les horaires sont à convenir ensemble et sont adaptables en fonction de l'événement (d'un commun accord).

Installation
2h30 de montage, 1h30 de démontage.

Technique
La cabine est autonome en lumière et son.

Besoins en matériel
- Un accès proche à une prise électrique (prise terre, courant domestique).
- 2 tables et 4 chaises pour la « table d'attente ».
- Prévoir un espace sécurisé pour que la comédienne puisse déposer ses effets personnels.
- En cas d'implantation sur plusieurs jours, prévoir une sécurisation de l'accès à la boîte de scène.
- **En extérieur** : il est **impératif** de prévoir une tente/barnum avec des « murs » sur 3 côtés, ou autre dispositif de mise à l'abri. Taille idéale : 3*6m pour inclure la table d'attente. Taille minimum 3*3m (table d'attente à l'extérieur). Si le spectacle est installé pour plusieurs jours, il faut prévoir une sécurisation du site la nuit.

Besoins en personnels
- 1 personne pour aider au déchargement/montage puis au démontage/rechargement (environ 30 minutes à chaque fois, pour le reste la comédienne est autonome).
- Prévoir la présence d'une personne de l'organisation pour indiquer au public que le spectacle va prendre fin (environ 20 minutes avant la fin de chaque session c'est-à-dire avant une pause et à la fin du spectacle). En rue il est préférable de prévoir la présence d'une personne tout le long du spectacle selon possibilités (à discuter ensemble).

Intempéries
En cas de petite pluie intermittente le spectacle pourra se jouer normalement en extérieur, abrité sous un barnum avec 3 côtés fermés.
En cas de pluie continue et/ou forte il ne pourra pas continuer en raison notamment de la sécurité des branchements électriques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261016-D2026-328-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/10/2026
Publication : 16/10/2026